



Épouse d'un interdit bancaire pour surendettement. quelles conséq

Par **valérie**, le **15/10/2008** à **19:48**

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Mon époux a déposé après notre mariage un dossier de surendettement accepté par la banque de France.
Puis-je demander, à mon nom, auprès de ma banque un crédit pour acheter un bien immobilier? Celle-ci peut-elle me le refuser arguant du fait que mon époux est fiché pour 5 ans à la Banque de France?
merci de votre diligence.
V.G

Par **Patricia**, le **15/10/2008** à **20:27**

Bonsoir,
Votre message manque de détails pour pouvoir vous répondre précisément.
- Le dépôt de son dossier a-t-il été fait à son SEUL nom ?
- Ses dettes sont-elles prélevées sur votre compte-joint (si vous en possédez un ?) OU sur un compte individuel à son nom à lui ?
- Avez-vous un compte individuel ?
- Etes-vous sûre que seul, votre salaire supportera 33% d'endettement maximum pour rembourser un achat immobilier ? sachant que votre mari n'est déjà surendetté ?
- Pourquoi ne pas attendre 5 ans ? à réfléchir avant de vous engager dans un crédit long et lourd qui risque vous aussi, de vous amener au surendettement...
- Si vous souhaitez un conseil, c'est le mien, pour éviter de nouveaux problèmes financiers...
- Sinon, si vous avez un compte individuel, faites vous seule une demande de prêt en tant que SEULE future propriétaire.
Cordialement